



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3372

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Gens du voyage - Relogement des familles sédentarisées en caravane - Réalisation des études
préalables - Attribution d'une subvention à la Ville

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagonne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3372**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Gens du voyage - Relogement des familles sédentarisées en caravane - Réalisation des études préalables - Attribution d'une subvention à la Ville**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Conformément à la délibération n° 2005-2411 du Conseil du 17 janvier 2005 relative au relogement des familles des gens du voyage sédentarisées, la Communauté urbaine de Lyon contribue au financement des études préalables aux opérations de relogement.

De même, conformément à la délibération n° 2006-3198 du Conseil du 23 janvier 2006 relative à la délégation de compétences en matière d'aide au logement de l'Etat à la Communauté urbaine, la Communauté urbaine assurera le versement des aides de l'Etat programmées au titre des actions du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

En effet, la Communauté urbaine s'est engagée, dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et du programme local de l'habitat (PLH), à contribuer au relogement des familles des gens du voyage sédentarisées en caravanes.

L'objectif de relogement de 200 ménages environ a été atteint au cours de la mise en œuvre du précédent schéma, un objectif similaire de 200 ménages est à prévoir pour la période 2011-2017 sur le territoire de la Communauté urbaine.

Ainsi, la Ville de Villeurbanne a décidé d'engager une étude préalable au relogement des familles sédentarisées en caravanes sur le terrain Léo Lagrange situé 1-3, rue Eugène Pottier à Villeurbanne.

Le financement est assuré dans le cadre des aides à la pierre, avec un financement de 50 % de l'Etat.

Les participations de la Communauté urbaine et de l'Etat à la réalisation des études préalables sont de 66 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 30 000 € TTC, soit un maximum de 19 800 € TTC y compris la part Etat.

Un comité de suivi réunissant, conformément au schéma départemental, l'ensemble des partenaires (et notamment la Ville, la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, le Département et les associations) est mis en place par la Ville. Ce comité de suivi devra valider les principales étapes de la démarche d'étude.

La Communauté urbaine s'acquittera du montant de sa participation et de celle de l'Etat au démarrage de la mission et versera le solde sur présentation d'un rapport d'étude et après validation par le comité de suivi ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant maximum de 19 800 € au profit de la Ville de Villeurbanne dans le cadre de la réalisation des études préalables pour le relogement des familles des gens du voyage sédentarisées, en caravanes sur Villeurbanne,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657341 - fonction 524 - opération n° OP16O1415.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.